



# Cruseilles Infos

## L'Assemblée Nationale

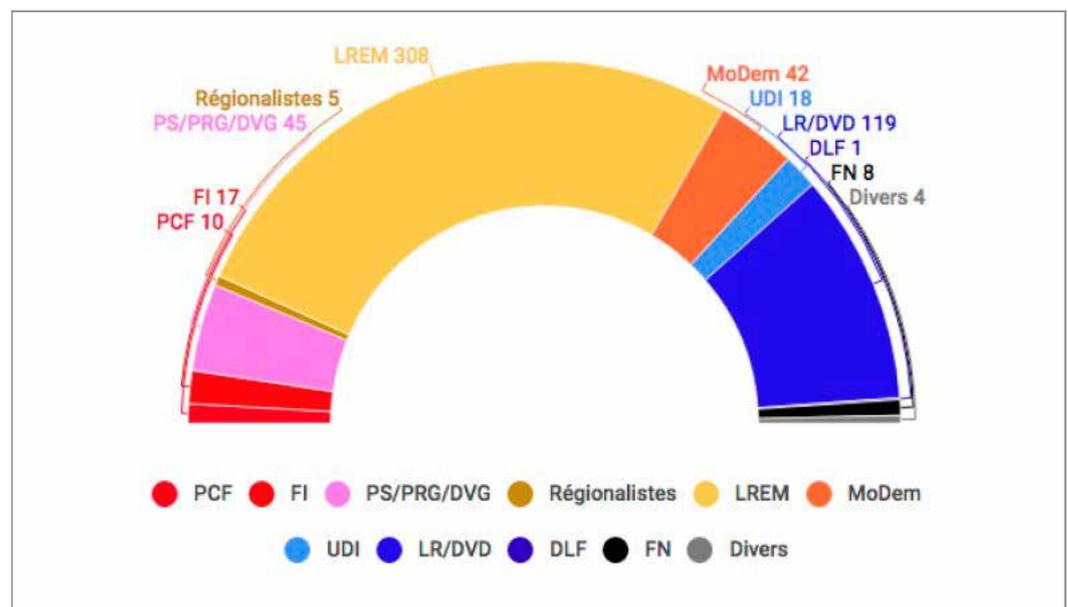
Dans la continuité des élections législatives, nous dédions les quelques lignes ci-dessous à l'Assemblée Nationale dans son histoire, son rôle et sa composition.

L'Assemblée Nationale est née le 17 juin 1789. En France, notre système législatif est formé par deux chambres : la chambre basse appelée **ASSEMBLÉE NATIONALE** et la chambre haute appelée **Le SÉNAT**. Toutes les deux composent **Le PARLEMENT Français**. La première siège au Palais Bourbon, l'autre au Palais du Luxembourg. Les deux chambres disposent du pouvoir législatif.

Les principaux rôles de l'Assemblée Nationale sont de débattre, d'amender, de voter les lois, de contrôler l'action du gouvernement. La chambre basse travaille étroitement avec le Sénat, mais en cas de désaccord, elle a le dernier mot et elle seule, peut renverser le Gouvernement.

Elle est composée de 577 députés représentant chacun une circonscription, élus renouvelés récemment les 11 et 18 juin. Elle est présidée par Monsieur François DE RUGY depuis le 27 juin 2017.

Voici son nouveau visage au lendemain du 18 juin : novices en politique, rajeunissement, féminisation la XV<sup>ème</sup> législature renouvelle profondément l'Assemblée Nationale.



Concernant notre Commune, nous sommes dans la 3<sup>ème</sup> circonscription de Haute-Savoie; Martial Saddier a été réélu député, Christelle Petex est sa suppléante (cf page 3).

Ainsi se termine la page électorale 2017 et normalement la prochaine échéance nous conduira en 2019 pour les élections européennes.

D'ici là, le prochain rendez-vous, pour vous tous qui lirez ce bulletin, sera la rentrée et particulièrement pour les enfants, la rentrée scolaire.

Alors bonne reprise à tous !

*La Commission Communication et Animation*

### Régie du service enfance-jeunesse : modernisation des moyens de paiement

M. le Maire rappelle aux élus qu'une réflexion interne a été menée sur la rationalisation du service Enfance/Jeunesse pour en faciliter sa gestion et son fonctionnement. Dans ce cadre, la responsable du service, Mme JICHI, a présenté à l'équipe municipale un diagnostic permettant de cibler les problèmes rencontrés dans le service et a proposé des solutions pour y remédier. En effet, il apparaît que le fonctionnement actuel du service est compliqué pour les familles (plusieurs factures, plusieurs interlocuteurs pour les paiements) et pour les services communaux. Face à ce constat et dans un souci d'efficacité, des pistes ont été proposées comme le développement des moyens de paiement en ligne ainsi que la modification de la régie comptable. Tout d'abord, la nouvelle régie comptable est créée à compter du 4 septembre 2017 et concernera l'intégralité des prestations proposées au service Enfance/Jeunesse. Par conséquent les usagers du service disposeront d'un interlocuteur unique à la Mairie. Ensuite, concernant la modernisation des moyens de paiement, il est proposé la mise en place de deux nouveaux dispositifs, à savoir :

#### - Le prélèvement bancaire

#### - La mise en œuvre du dispositif TIPI (titres payables par internet) Régie

M. le Maire propose la mise en œuvre effective de ces nouveaux moyens de paiement à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, ce qu'approuve le Conseil municipal.

### Modification des plages horaires de travail des services techniques

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de modifier l'organisation des plages horaires de travail des agents techniques de la Commune pour optimiser l'organisation et faciliter la gestion des plannings des agents. Pour rappel, l'équipe technique est divisée en 2 pôles ayant chacun ses propres horaires : l'équipe voirie (4 agents à 39h/hebdo) et l'équipe espaces verts (2 agents à 39h/hebdo). M. le Maire propose d'unifier les plages horaires de travail comme suit : du lundi au vendredi : **8h-12h et 13h30-17h**. Les agents auront ainsi un temps de travail hebdomadaire de 37h30 (avec RTT). Proposition approuvée par le Conseil et mise en place le 1/9/17.

### Attribution de la maîtrise d'œuvre pour la construction de locaux périscolaires et restructuration de l'école élémentaire de Cruseilles

M. le Maire rappelle au Conseil la délibération et les procédures relatives à l'attribution du marché de cette maîtrise d'œuvre et annonce que :

- **le lauréat du concours**: le cabinet d'architecture Michel DESVALLEES et son groupement : CE2T – GIRALDON INGENIERIE – FOURNIER MOUTHON – PASQUINI

- **le coût prévisionnel des travaux** sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de 2 100 000 € HT (montant provisoire),  
- **le taux d'honoraire** est de 13.6 %, soit un montant de 285 600 € HT décomposé comme suit :

\*Part CCPC : 142 800 € HT

\*Part Cruseilles : 142 800 € HT.

Le Conseil municipal approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

### Fixation des tarifs des prestations enfance/ Jeunesse

M. Le Maire expose aux conseillers qu'une réflexion interne a été menée sur la rationalisation du service Enfance/Jeunesse pour en faciliter sa gestion et son fonctionnement. Il rappelle que les tarifs en vigueur ont été adoptés lors de la séance du 1/10/15. La base de facturation envisagée aujourd'hui comprend une tarification à la plage horaire en supprimant la notion de coût au quart d'heure. Par ailleurs, les frais de garderie facturés pour les accueils des mercredis et des vacances seront désormais inclus dans le coût de ces accueils de loisirs. Enfin, la volonté communale consiste à ne pas faire peser le financement de ces prestations sur les seuls contribuables de la commune de Cruseilles – c'est pourquoi l'application du coût plein tarif de la prestation pour les usagers résidant extramuros est maintenue, en laissant aux communes de résidence le libre choix de financer tout ou partie de ces prestations, sous la forme d'une participation. M. le Maire propose l'adoption de la nouvelle tarification à compter du 4/9/17 :

- pour les services périscolaires du lundi, mardi, jeudi et vendredi,

- pour les services périscolaires du mercredi,

- pour les services extrascolaires.

Proposition approuvée par le Conseil municipal.

### Abrogation partielle de la délibération N° 2016/93 du 13/10/2016 approuvant la révision du PLU

M. le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal ont approuvé la révision du PLU en date du 13/10/16. Par courrier du 20/12/16 M. le Préfet de Haute-Savoie a transmis à la commune une demande de recours gracieux pour obtenir le retrait partiel de ladite délibération, dans le but de remettre en zone agricole certaines parcelles qui avaient été passées en zone U à la demande du Commissaire Enquêteur après enquête publique. Suite à différents échanges avec les services de l'Etat, une réponse écrite a été apportée à M. le Préfet le 23/1/17, pour rappeler le contexte dans lequel les modifications concernant les parcelles ci-dessus citées ont été effectuées. Ce courrier d'échange avec M. le Préfet a en effet permis de préciser notamment que la commune a choisi de suivre les recommandations du Commissaire Enquêteur, au motif que les modifications apportées ont été jugées mineures, conformes à l'esprit démocratique souhaité par la mise en œuvre d'une enquête publique et, sommes toutes, nécessaires à la garantie du caractère favorable de son avis. Suite à ce courrier avant que la commune ne se prononce définitivement sur la demande de recours gracieux de M. le Préfet, celui-ci a informé la commune qu'il introduisait, devant le Tribunal Administratif de Grenoble, une requête en annulation partielle - reçue par télé-recours le 18 mai 2017 - contre la délibération municipale approuvant la révision du PLU. A la suite de cette transmission, une rencontre avec M. le Sous-Préfet de St Julien en Genevois a permis de préciser utilement les visions réciproques et de rapprocher largement les différentes appréciations ou interprétations, pour trouver un point d'équilibre respectant l'ensemble des objectifs poursuivis par tous.

De ces discussions, il ressort que M. le Préfet retire son recours devant le Tribunal Administratif si l'ensemble du document est validé en l'état, en enlevant toutefois, certaines parcelles reclassées en zone U après enquête publique.

Après débat le Conseil municipal à bulletin secret, approuve l'ensemble des dispositions proposées.

## ... Résultats des élections législatives ...

Comme nous avons annoncé les résultats des élections présidentielles lors du précédent bulletin municipal, nous tenons également à communiquer le résultat des élections législatives qui ont eu lieu les 11 et 18 juin 2017. La Municipalité remercie les agents de la Commune et l'ensemble des personnes qui ont organisé et tenu les bureaux de votes ces deux dimanches.

### 1<sup>er</sup> tour : 11 juin 2017

⇒	<b>Inscrits</b>	<b>2 987</b>
⇒	<b>Votants</b>	<b>1 458</b>
⇒	<b>Exprimés</b>	<b>1 436</b>
⇒	<b>Absentions</b>	<b>1 529</b>
⇒	<b>Blancs et Nuls</b>	<b>22</b>
⇒	<b>Participation</b>	<b>48,81 %</b>

### 2<sup>ème</sup> tour : 18 juin 2017

⇒	<b>Inscrits</b>	<b>2 987</b>
⇒	<b>Votants</b>	<b>1 314</b>
⇒	<b>Exprimés</b>	<b>1 255</b>
⇒	<b>Absentions</b>	<b>1 673</b>
⇒	<b>Blancs et Nuls</b>	<b>59</b>
⇒	<b>Participation</b>	<b>43,99 %</b>

CANDIDATS	Cruseilles		3 <sup>ème</sup> circonscription	CANDIDATS	Cruseilles		3 <sup>ème</sup> circonscription
	Voix	%	%		Voix	%	%
CAMBON Jacques	122	8,50	10,79	GIBOUIN Guillaume	661	52,67	48,50
HARLAY Evelyne	13	0,91	0,98	SADDIER Martial	594	47,33	51,50
BOUTTAZ Claude	17	1,18	1,41				
COLLINET Annie	89	6,20	5,64				
DEPREZ Jean Philippe	19	1,32	1,49				
GIBOUIN Guillaume	639	44,50	37,27				
MATTEI Jacques	3	0,21	0,62				
SADDIER Martial	397	27,65	29,01				
GENAND Nathalie	128	8,91	11,91				
CHAMPLONG Éric	9	0,63	0,81				

### Notre député

Martial Saddier, a été réélu député de notre circonscription ce 18 juin avec 16 665 électeurs, pour un mandat de 5 ans, sa suppléante est Christelle Pétex.

La Municipalité consulte Martial Saddier dès qu'elle juge que cela est nécessaire. C'est ainsi qu'il soutient, accompagne et porte nombre de nos projets tant sur Cruseilles que sur le territoire.

- la maison de santé,
- le gymnase intercommunal,
- la caserne des pompiers,
- le double échangeur de Copponex/Cruseilles,
- le monde associatif,
- le commerce local,
- le statut des frontaliers ....

Bien souvent, nous le rencontrons sur Cruseilles, il était récemment avec nous, à la fête de la musique, aux 30 ans de l'École de Musique du Pays de Cruseilles, aux 70 ans de la Maison Familiale des Ébeaux fin juin.



Source : édito, article La Croix (avec AFP), le 19/06/2017 à 11h03 - Mis à jour le 19/06/2017 à 16h02 - graphique : <https://www.marianne.net/politique/resultats-definitifs-elections-legislatives-2017-voici-la-nouvelle-assemblee-nationale>

## Quel est le rôle d'un(e) député(e) ?

.....

Participer au travail législatif

① Par le dépôt d'amendements et/ou de propositions de loi

② Par l'examen des textes en commission et en séance publique

③ Par le vote de la loi

Participer au contrôle du gouvernement

① Par les questions au gouvernement

② Par l'évaluation des politiques publiques

③ Par le vote d'une motion de censure

INFOGRAPHIE  
© DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE | PARIS 2017

## ... Zoom sur la salle socio-culturelle ...

### A Cruseilles, il y aura .... une salle socio - culturelle



Elle sera édifée dans le cadre de la construction du nouveau gymnase dont la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a la maîtrise d'ouvrage.

Le permis de construire de cette salle a été déposé depuis quelques mois, il est à ce jour, en cours d'instruction. S'agissant d'un établissement recevant du public, le délai d'instruction est généralement de 5 mois.

Cependant, le planning prévoit un démarrage pour début d'année 2018.

#### Pourquoi créer un tel espace ?

En effet, une salle de « réunions » existe actuellement, elle est située à l'étage de l'actuel gymnase.

Force est de constater que cet espace ne répond plus à la demande et ne respecte pas les normes sanitaire et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

- ⇒ les sanitaires sont situés sur le palier,
- ⇒ et la salle ne dispose pas d'autre moyen d'accès que l'escalier.

La nouvelle salle située en rez de chaussée sera accessible à tous et l'ensemble des équipements sera conforme aux normes en vigueur.

#### Pour qui créer cet espace ?

Depuis plusieurs années, les municipalités successives ont été sollicitées par l'association « Joyeuse retraite » de Cruseilles, pour disposer d'une salle, d'un endroit abordable par tous les membres de leur groupe, au chef-lieu pour éviter les déplacements. Ainsi ce nouvel équipement pourra accueillir l'ensemble des adhérents du Club de retraite. De plus, elle proposera des activités complémentaires aux activités sportives : concerts et groupes vocaux/musicaux (ex : concerts de l'Harmonie, de l'EMPC, certaines chorales du territoire), événements culturels (ex : exposition proposée par Créarts), assemblées générales, activités de type « réceptions, réunions, cérémonies » organisées par la Commune (ex : vœux du maire, réunion publique) et certainement d'autres.

#### Quelles sont les caractéristiques de cette salle ?

##### Les dimensions de la salle et des espaces annexes

La salle : espace modulable de 250 m<sup>2</sup> permettant les possibilités suivantes :

Salle 1 : 110 m<sup>2</sup>

Salle 2 : 140 m<sup>2</sup>

Les espaces annexes : rangements, sanitaires et hall pour un total de 140 m<sup>2</sup>

Soit un ensemble de : 240 m<sup>2</sup> + 140 m<sup>2</sup> : 380 m<sup>2</sup>

##### Son emplacement dans le complexe des Ebeaux

Elle sera le lien idéal entre la construction actuelle et la future. Elle bénéficiera d'une large ouverture sur le grand hall d'ac-

cueil ; on peut imaginer aisément un verre d'honneur dans ce hall accompagnant un événement dans la salle. Sur les côtés, des baies vitrées permettront d'accéder aux terrasses ce qui optimisera la capacité de la salle.

##### Qui est le maître d'ouvrage ?

La Commune est maître d'ouvrage. Cependant, cette construction étant incluse avec la construction du nouveau gymnase, afin de faciliter le déroulement du chantier, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, lors du Conseil municipal d'avril 2017.

Le suivi du chantier, les demandes des subventions y relatives, les choix des matériaux, les avenants si besoin, .... seront assurés par la Commune de Cruseilles.

Ces quelques lignes ne suffisent pas pour décrire précisément ce que sera ce nouvel équipement public, mais il permet de vous présenter un espace ayant une forte capacité d'accueil de par son adaptabilité, son emplacement et ses accès. Cette salle nous l'avons voulue construite avec des matériaux de grande qualité, et pouvant recevoir des événements qui, aujourd'hui ne peuvent être valorisés comme ils le devraient. Ainsi, notre nouvelle structure associée au nouveau gymnase et à l'actuel bâtiment proposeront un panel d'activités : des sportives, des culturelles, des festives, des sociales ...

... Zoom sur la salle socio-culturelle : quelques plans ...



Salle de réception

Vue sur le hall



## ... Services techniques ...

### Déclarations d'urbanisme du 18 Mai au 13 Juillet 2017

#### PERMIS DE CONSTRUIRE et PC MODIFICATIFS

THIRY Franck et Lucile	469 Rue des Grands Champs	Extension d'une villa individuelle
FRAISSE Suzanne et Jean-François	L'Abergement	Aménagement d'un bâtiment en 3 logements dont 1 logement existant et construction d'une annexe (abri voitures)
Maîtres ETCHARRY et MERLIN	Route des Dronières	Construction de bureaux. Le projet est composé d'un bâtiment R+1 avec ses places de stationnement
THOMASSON Stéphane	La Molière	Construction d'une villa ossature bois type poteaux poutres sur vide sanitaire
MEYDAN Halil	338 Route du Noiret	Edification d'un bâtiment à usage d'habitation avec abri garage et abri terrasse
PARCHET Martine	Chemin des Moyettes	Construction d'une maison individuelle avec garage
TERACTEM	Grand'Rue	PC modificatif : nombre de logements, rampe d'accès au garage souterrain est déplacée sans modification du nombre de places de stationnement. Elle rejoint le passage Dodoley par la parcelle 1963. Ouvertures en façades légèrement modifiées
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES (pour l'École primaire)	125 Rue des Prés longs	Création d'un auvent dans la cour de l'école primaire avec sanitaires filles et accessibles au PMR
TISON Chantal et Bernard	Les Culées	Construction d'une maison individuelle avec matériaux traditionnels

#### PERMIS D'AMENAGER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES	Route des Molasses	Aménagement d'un terrain familial des gens du voyage de 8 emplacements avec création d'un édicule sanitaire (douche, wc, buanderie)
--	--------------------	---

#### DECLARATIONS PREALABLES

SOLIGNAC Matthieu et STEVANT Maryline	1698 Route du Salève	Pose d'une clôture. Mur en gabion pour soutenir les terres et lames de bois pour dispositif à claire-voie. Hauteur totale : 1m60
Les Archers du Salève	Route des Dronières	Pose d'une clôture en bois
RODRIGUEZ Marcel	454 Route de Becon	Fermeture de balcon avec menuiseries en aluminium à double rupture de ponts thermiques pour une meilleure isolation. Les menuiseries seront de coloris blanc idem ceux de l'existant
COLLEGE MARIA MONTESSORI	Les Follats	Modifications de façades : création d'une rampe PMR pour accès au rez-de-chaussée en façade nord-est. Porte pleine en façade sud-est changée en porte vitrée au rez-de-jardin. Fenêtre étage 1 en façade sud-est changée en porte-fenêtre pour évacuation sur coursive (suite à changement de destination pièce bibliothèque en dortoir), création d'une porte en façade sud-ouest au rez-de-jardin.
CLAVILLIER Patrice	324 Route du Noiret	Installation d'une véranda bois de 6 m de large sur 4 m de profondeur. Couleur du toit identique à l'existant. Les couleurs de menuiseries identiques à l'existant. Raccordement aux eaux pluviales.
BARBEY DORMOIS Romuald	1159 Route du Suet	Création d'une piscine enterrée en béton armé. Dimension bassin : 7 x 3 m. Profondeur bassin : 1,50 m. Création d'un local technique enterré accolé à la piscine.
MAROIS Stéphane et Isabelle	470 Route des Dronières	Division en vue de construire
FRADCOURT Jean-Luc et Corinne	432 Route du Noiret	Division en vue de construire
BOURIEL Yoann et Lydia	565 Route de Fésigny	Les travaux consistent à faire un muret de soutènement sur la partie du terrain ainsi que la création d'un caniveau devant garage et à l'enlèvement du surplus de terre sur le terrain afin d'avoir une surface plate.
FAVRE Odile	48 Grand'Rue	Réhabilitation d'une annexe d'habitation avec aménagement d'un logement
CHALLANDE Christian et Catherine	671 Route du Suet	Projet de véranda en aluminium de couleur gris anthracite. Toiture à 3 pans avec des panneaux isolants de couleur ardoise
DAVIET Frédéric	356 Route de Becon	Création d'une véranda bioclimatique ossature bois et aluminium. Coloris gris. Toiture sera du même ton que la toiture existante

## Résoudre le problème des faux résidents secondaires ou des vrais faux frontaliers

Les collectivités du Genevois français se sont unis pour lutter contre les faux résidents secondaires; la Commune de Cruseilles a décidé de "leur emboîter le pas".

Le nombre de faux résidents s'élèverait environ à 20 000 dans le Genevois français. Ces milliers de frontaliers suisses (qui n'ont pas besoin de permis G) sont déclarés comme résidents du Canton de Genève alors qu'ils habitent en réalité toute l'année ou presque dans leur résidence secondaire en France voisine. Maintes fois par le passé, les collectivités territoriales de Haute-Savoie et de l'Ain ont tenté de lutter contre ce phénomène. Mais, pour la première fois, elles lancent un plan de régularisation sur l'ensemble du bassin.

Cette campagne lancée à l'initiative de l'ARC (instance qui réunit les communautés de communes entourant Genève, celle du Pays de Cruseilles n'en fait pas partie; la CCPC, lors de la précédente mandature, n'a pas jugé utile d'adhérer!) s'étend sur plus de 120 communes. Un prospectus explicatif est envoyé à 180 000 foyers. C'est la première fois qu'il y a une communication de cette ampleur.

Le manque à gagner pour les collectivités françaises est estimé à plus de 20 millions d'euros, liés à la rétrocession des fonds frontaliers. En vertu de l'accord franco-genevois de 1973, les départements et communes de l'Ain et de la Haute-Savoie perçoivent la compensation financière genevoise au prorata de leur nombre de frontaliers résidents.

Un frontalier déclaré rapporte 1300 euros par an à sa Commune de résidence et autant au Département de la Haute-Savoie qui finance des infrastructures utiles à la région frontalière subventionnant les investissements des communes et des Communautés de communes. Cette compensation est indispensable; elle permet le haut niveau d'équipements de nos collectivités.

Le dépliant qui est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune indique la méthode pour se déclarer et les risques encourus, principalement celui d'une qualification de fraude fiscale. En effet, si l'obligation de déclaration de résidence n'est pas inscrite dans la loi, l'obligation de déclarer ses revenus en France lorsqu'on y réside l'est bel et bien. Les mesures coercitives existent déjà, et elles s'amplifieront ce sera plus sévère encore à partir du 1er janvier 2018 avec l'instauration de l'échange automatique de données entre la France et la Suisse. Actuellement, les services fiscaux considèrent un nouveau déclaré comme s'il vient d'emménager. Mais dès janvier 2018, les services fiscaux pourraient ne pas plus être aussi cléments et revenir sur les années précédentes.

Certaines Communes majorent la taxe d'habitation pour les résidences secondaires; Cruseilles pourrait l'envisager. De plus, les services assurés pour la cantine scolaire, les garderies périscolaires, l'accueil du mercredi et des vacances... sont largement subventionnés et ne devraient plus l'être dès la rentrée pour les enfants dont les parents sont frontaliers non déclarés. Voilà des raisons supplémentaires pour se déclarer auprès de son employeur suisse comme résident principal à Cruseilles.

Pascal Tissot, Adjoint aux Finances et RH

## ... Côté commerces ...



Ouverture le 11 mai 2017 aux Salons de Beccon, **Coline Janin** propose soins, épilation, beauté des mains et des pieds.



Ouverture du nouveau salon de coiffure, au 203 Grand Rue. **Julie Cool** est à votre disposition au 04 50 66 08 15.

**"Le Toi du monde "**  
espace dédié au développement humain, a ouvert ses portes 15 route de Beccon à Cruseilles.

Il accueille aujourd'hui deux professionnelles de l'accompagnement, et s'ouvre à d'autres collaborateurs :

⇒ **Myène Cheynet**, praticienne neuro-sensorielle et formatrice Brain Gym, propose différents outils d'intégration cérébrale (réflexes primitifs) pour permettre aux enfants et adolescents d'accéder à leur potentiel et faciliter leur apprentissage, leur attention et la gestion de leur comportement;

⇒ **Emmanuelle Guion**, coach professionnelle vous accompagne individuellement ou en groupe vers l'atteinte de vos objectifs : aisance relationnelle, gestion des conflits, confiance en soi, estime de soi, gestion du stress et des émotions, prise de parole en public, cohésion d'équipes, projets personnels ou professionnels



Depuis plusieurs semaines, Annick et Patrick ont quitté leur entreprise de fleurs pour voguer vers de nouveaux horizons .... **Coralie** et son équipe ont pris la relève dans les deux boutiques depuis le 22 juin 2017



### Recensement militaire

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire.



### Quelques conseils pratiques post-recensements

Vous venez de vous faire recenser auprès de la mairie de votre domicile ; ci - après quelques conseils pour faciliter la suite de votre parcours de citoyenneté.

Votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté interviendra 10 à 12 mois après le recensement si celui-ci a été effectué à 16 ans.

Si vous ne portez pas le même nom que vos parents vous devez mettre votre propre nom et prénom sur la boîte aux lettres pour la réception de votre convocation. Enfin, vous devez **IMPERATIVEMENT** faire part au Centre du Service National de Varcès de tout changement d'adresse même si un service de suivi de courrier a été établi par les services postaux.

### Adresse du Centre National de Varcès

BP 08 - 38761 VARCES CEDEX  
tél : 04 56 85 74 00

Sur l'application « la JDC sur mon mobile : disponible sur Google Play et App Store.



## État Civil

### Bienvenue

**Marie Christine GERMAIN-BONNE le 27 juin 2017**  
181 chemin des Résistants, Hameau des Alpes

**Blanche LOTTIN le 5 juin 2017,**  
50 passage Dodoley

**Eline Rose Béatrice Sylvie DELOULE le 31 mai 2017**  
35 route du Salève

**Lisa GERMAIN le 11 mai 2017**  
24 Grand'rue

**Johan Gabriel CHAPITRE MEGEVAND le 19 avril 2017,** 24 Grand'rue

### Mariage

**Kévin GUILLEMOT et Julie PECORARO**  
le 1<sup>er</sup> juillet 2017 à Cruseilles

### Décès

**Régine MOLLAT née DÉMOLIS**  
le 19 mai 2017 à 68 ans

**Marie Louise ARNAUD née PERONO CACCIAFUOCO,**  
le 8 mai 2017 à 92 ans

**Julia CARRIER née MENOUD**  
le 4 mai 2017 à 94 ans

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune va réaliser en 2018 le recensement des habitants de Cruseilles.

Cette enquête, organisée tous les 5 ans, se déroulera du **18 janvier au 17 février 2018**

Ce recensement est important pour votre commune. De sa qualité dépend le calcul de la population légale dont découlent notamment les dotations financières de l'Etat, dotations qui participent à la réalisation des infrastructures et des projets qui améliorent votre cadre de vie.

Désormais, chacun d'entre vous pourra se faire recenser via un questionnaire dématérialisé en ligne. Bien entendu, la réponse sur questionnaire papier restera possible pour ceux d'entre vous qui ne peuvent pas utiliser internet.

Huit agents, recrutés à cet effet par la mairie, arpenteront donc le territoire de la commune, entre le 18 janvier et le 17 février 2018, aux fins de vous distribuer les notices explicatives éditées par l'INSEE et de vous accompagner dans votre démarche de recensement.

Merci de leur réserver le meilleur accueil !

### La Mairie recrute... 8 agents recenseurs

Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à : Mairie de Cruseilles  
Service RH - 192, route de l'usine - 74350 CRUSEILLES

Email : [mairie@cruseilles.fr](mailto:mairie@cruseilles.fr)

Tél : 04.50.32.10.33



## ... Service Enfance / Jeunesse ...

Nous avons fini l'année scolaire 2016-2017 en beauté !

Nous avons été invités à la fête de l'école primaire publique (élémentaire, maternelle) de Cruseilles. Enfants, parents, instituteurs-trices ainsi qu'une partie de l'équipe d'animation étaient présents. Le service Enfance/Jeunesse a présenté aux plus petits comme aux plus grands, un spectacle de danse, une initiation au shiatsu, au tennis, au tricot. L'association TOGOLAÏT, partenaire des TAP, a présenté le travail réalisé autour de la culture africaine avec les enfants d'élémentaire présents aux TAP.

Merci à toute l'équipe de l'APE à tous les parents bénévoles ainsi qu'aux instituteurs-trices qui ont organisé, participé à cette journée dédiée aux enfants ! Sur les chemins de l'été 2017 au centre de loisirs de Cruseilles, nous avons exploré :

- *L'époque Médiévale*
- *L'eau*
- *Les Grands Empires*
- *La magie / Les apprentis magiciens*
- *La semaine des métiers*
- *Le journalisme*
- *Top la vachette (Olympiades)*

Dès la rentrée de septembre 2017, nous reconduirons les événements qui ont marqué l'année précédente :

**les cartes de vœux pour les aînés de Cruseilles, le carnaval, Flash Mob, la fête de l'école, la semaine des métiers, etc.**

Bonne rentrée scolaire aux élèves.

*L'équipe du service enfance/jeunesse*



**Nous recherchons des animateurs périscolaires sur les temps méridiens pour la prochaine rentrée 2017/2018.**

*Si vous êtes intéressés,*

*N'hésitez pas à nous contacter au 04 50 64 55 39*

*ou par courriel à [dir.animation@cruseilles.fr](mailto:dir.animation@cruseilles.fr) ou*

*encore par courrier : 46 pl. de la Mairie,*

*74350 Cruseilles*

*Envoyer votre CV et une lettre de motivation*

### Rythmes scolaires d'hier et d'aujourd'hui

**Avant 1882** : les élèves assistaient à la classe tous les jours sauf le dimanche. 6 semaines de vacances estivales

**1882** : l'école primaire devient officiellement gratuite, obligatoire et laïque. La classe a lieu du lundi au samedi avec le jeudi libéré, soit 30h de cours répartis sur 5 jours

**1922** : les vacances d'été sont allongées. Elles durent 8 semaines pour permettre aux enfants de travailler aux champs et participer à la reconstruction du pays détruit par la Guerre de 14-18

**1939** : les vacances d'été sont à nouveau allongées. Elles durent désormais 2,5 mois. Un calendrier scolaire est fixé avec les vacances intermédiaires de Noël et de Pâques.

**1959** : l'année scolaire est aménagée en 3 trimestres (soit 37 semaines de scolarité).

**1968** : deux zones géographiques sont créées pour les vacances scolaires.

**1969** : en primaire, les 30 heures de cours passent à 27h : le samedi après midi est libéré

**1972** : le jeudi, jour de congé, est remplacé par le mercredi. Trois zones géographiques sont créées pour les vacances scolaires, sauf les vacances d'été

**1990** : en primaire, la durée hebdomadaire de la scolarité passe de 27 à 26 heures.

**2008** : en primaire, l'école le samedi matin est supprimée et l'horaire hebdomadaire est abaissé de 26 à 24 heures (+ 2 heures d'aide personnalisée pour une partie des élèves).

**2013** : décret relatif à la réforme des nouveaux rythmes scolaires à 4 jours et demi pour les primaires. Les élèves ont cours le mercredi matin. Applicable en 2014 pour l'école primaire publique de CRUSEILLES.

**2017** : retour aux 4 jours hebdomadaires pour 1/3 des écoles françaises. C'est la solution adoptée par toutes les écoles de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

*Brigitte Carlioz, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire - Affaires sociales et Education*

### Tribune libre

PLU toujours... Face au recours contentieux du Préfet devant le Tribunal Administratif, la Municipalité s'est tournée vers le Sous-Préfet afin de négocier le retrait de celui-ci. Pour ce faire, elle a dû sacrifier certaines parcelles pour maintenir tout ou partie d'autres selon des critères qui lui appartiennent... Le 03 juillet 2017, le Conseil Municipal a donc de nouveau délibéré afin d'annuler partiellement la délibération du 13 octobre 2016. Lors de cette séance, une fois de plus, aucune commission PLU au préalable, aucun plan officiel présenté, des surfaces approxi-

matives à valider et des choix injustifiés... Suite à nos questions, le débat s'est vite envenimé, nous laissant perplexes quant à la transparence des choix de la Municipalité et le respect de la démocratie. En ce qui nous concerne, depuis le dépôt de notre recours contentieux, nous subissons une pression exponentielle tant au niveau de nos démarches administratives privées auprès de la mairie que lors des conseils municipaux où les humiliations et tentatives d'intimidation sont à nouveau de mise.

*Pour Cruseilles Autrement, Cédric DECHOSAL et Sylvie MERMILLOD*

## ... Quelques Événements passés ...

### L'École de Musique du Pays de Cruseilles fête ses 30 ans

Pour l'occasion, la salle principale du gymnase de Cruseilles a accueilli 800 personnes ce samedi 10 juin pour écouter un chœur regroupant 200 enfants, lequel était accompagné par l'orchestre des grands élèves et professeurs de l'EMPC. Félicitations aux enfants des écoles élémentaires de Copponex, de Cuvat et de l'École de musique du pays de Cruseilles ! La qualité de ce concert résulte du travail de l'ensemble des enseignants, des intervenantes musique en milieu scolaire (Nathalie Daniel et Sophie Le Gall) et de la Directrice Nicole Mourey-Mousson ! un grand merci à tous les participants pour nous avoir offert ce magnifique spectacle.

**Pour marquer les 30 ans de l'école, Denis Humbert, actuel vice-président nous a conté son histoire ...**



*« Aujourd'hui, pour l'école de musique, c'est un jour très spécial : nous fêtons notre 30<sup>ème</sup> anniversaire. Quand j'étais enfant, à Cruseilles, pour faire de la musique, on allait une fois par semaine dans une salle derrière l'église pour apprendre le solfège. Au bout de quelques années de lecture de notes, de dictées musicales, on nous donnait un instrument, et après quelques temps, nous rentrions « dans les rangs de la fanfare » dirigée, à l'époque par Maurice Duret. Il enseignait tous les instruments à tous les élèves. A sa relève, assurée quelques années plus tard par Bruno Saxod, une dynamique est née et de plus en plus d'enfants voulaient apprendre la musique. Bruno a donc créé, en 1987, l'association École de musique de l'Harmonie Cruseilles Le Châble. C'est à Eric Humbert, qu'a échu la tâche de faire fonctionner cette école en tant que directeur, épaulé*

*dès lors par des enseignants professionnels. Les présidents de l'association ont été successivement Luc Tissot, Philippe Palou, Charlie Couvreur, Jean-Loup Galland, Hugo Sicre, moi-même et Marc Deniau. Je tiens à rendre hommage à tous les directeurs de l'École. J'ai déjà nommé Eric à qui a succédé Jean-Marc Hicter. Avec son épouse Carole, ils ont monté des dizaines de projets, tous couronnés de succès et dont beaucoup se souviennent encore avec émotion. Carole a eu le courage de reprendre la direction après le décès brutal de Jean-Marc, permettant aux élèves, petits et grands de revivre de beaux moments musicaux mêlant travail et inventivité. Puis Nicole Mourey Mousson a pris la relève, avec des idées plein la tête et l'envie de donner une nouvelle dimension et d'autres méthodes d'enseignement à l'école.*

### Petit veilleur de la mémoire

Ce mardi 30 mai 2017, à l'entrée de l'école publique ont été remis aux élèves des écoles élémentaires publiques et privées le

### DIPLÔME DU PETIT VEILLEUR DE LA MÉMOIRE.

Ce diplôme réalisé par Office National des Anciens Combattants récompensait les enfants ayant participé aux commémorations du centenaire de la Grande Guerre.

La cérémonie a été présidée par Monsieur le Maire, Daniel Bouchet, Mme Michèle Traon, maire-adjointe, responsable des cérémonies, en présence de la directrice de l'École Privée, du Directeur de l'école publique, d'élus, des membres des AFN et du Souvenir français.

Un grand merci à tous les élèves pour leur participation aux cérémonies du 11 novembre et merci aux directeurs des écoles et enseignants pour leur travail avec les enfants !



Michèle Traon, Adjointe et responsable des cérémonies

## ... Fête de la Musique et Fête Nationale ...



Toutes deux organisées par le **Comité des fêtes de Cruseilles**, épaulé particulièrement par les associations :

**FETE DE LA MUSIQUE** : Union Commerciale du Pays de Cruseilles, l'Ecole de Musique du Pays de Cruseilles et le CODC,

**FETE NATIONALE** :

Football Club, Saosa, Les Eaux Closes, TogoLait, L'Harmonie et nos Pompiers.

Tous les indicateurs étaient au vert pour ces deux soirées : la population présente, la météo clémente, les animations actives !



**Un grand merci à tous, sans oublier les commerçants et les agents des services techniques !**  
*Rendez - vous en 2018 pour une nouvelle édition !!*

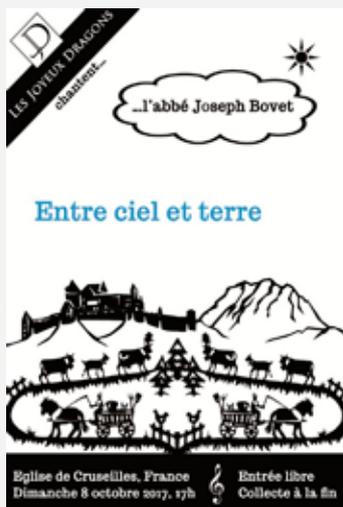
## ... Quelques Évènements à venir ...

### CONCERT : LES JOYEUX DRAGONS

Dimanche **8 octobre 2017**, la Mairie invite les Cruseillois à venir écouter un concert interprété par les « **JOYEUX DRAGONS** » à l'église dès 17 heures. Durant 1 heure, ce quartet composé de chanteurs, vous exécutera des chants provenant d'un seul compositeur : **L'ABBÉ BOVET**, figure emblématique du patrimoine culturel fribourgeois. Ces œuvres sont écrites en français et en patois fribourgeois.

L'entrée est libre. Cependant, à l'issue du concert, une quête circulera en faveur de la Paroisse Sainte Croix de Cruseilles.

Moments de partage et de découvertes assurés !



Cette année, le **VIDE GRENIER** est organisé par le Comité des Fêtes de Cruseilles et l'APE ; l'OGEC/APEL et TOGOLAIT tiendront un stand lors de cette journée. Nous vous rappelons que ces dernières années l'association Nos Ptités Etoiles en avait la charge. Cette édition se déroulera dans les secteurs suivants et n'aura pas lieu dans la Grand Rue.

- Place de l'église
- Place de la mairie
- les remparts
- la rue des frères (jusqu'au rond point de l'école St Maurice)

Les parkings prévus sont :

- celui du gymnase : pour les exposants ,
- celui des MFR du chef lieu : pour le public
- celui de la Poste : pour les PMR

L'APE et le Comité des Fêtes attendent 300 exposants et espèrent vous voir nombreux lors de cet événement !

*Pour les associations, N. Rioland, Président du Comité des Fêtes*

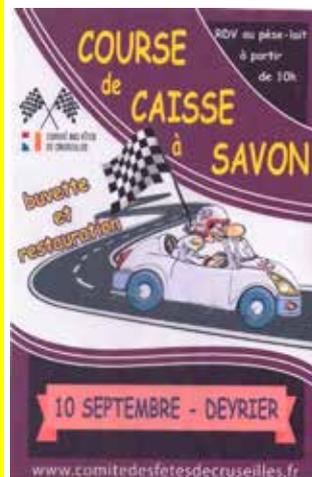
### CAISSES A SAVON

**Un nouveau site pour l'édition 2017 !**

Organisée par le Comité des Fêtes et les Savonnettes du Salève, la descente **de caisses à savon** aura lieu dimanche 10 septembre.

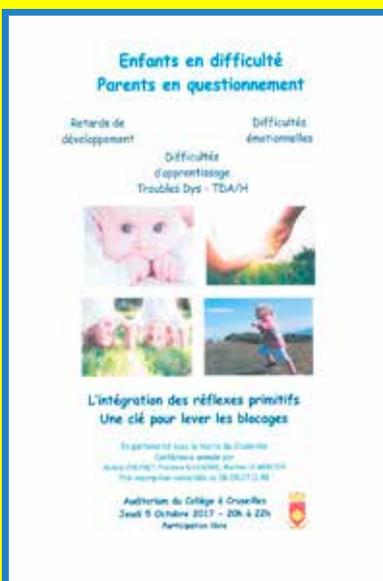
Le circuit retenu se situe sur la route de Becon : De la croix de l'Aiguillon sur la route de Becon à la place de Deyrier (l'ancien pèse-lait). Nous attendons plus de quarante participants à cette descente.

Nous vous informons, que pour des raisons d'organisation, en cas de météo défavorable, la manifestation sera annulée, aucun report ne sera prévu.



*Pour les associations, Jérôme Curtenaz, vice-président du Comité*

## CONFÉRENCE



### Quand ?

**Jeudi 5 octobre 2017 à 20h**

### Où ?

**À l'auditorium du Collège L. Armand,**

**Plus d'infos :** <http://www.cruseilles.fr/agenda/conference-les-enfants-en-difficultes/> - page 12 de ce bulletin

## ... Votre agenda ...

### Septembre

#### Dimanche 3

Vide grenier, en journée, au chef-lieu, organisé par le Comité des Fêtes et l'APE,

#### Lundi 4

Rentrée scolaire, aux Aiglons, Collège Montessori

#### Samedi 9

Forum des associations, au gymnase, dès 14h, organisé par le Comité des Fêtes

#### Dimanche 10

Descente de caisses à savon, route de Beccon/Deyrier, dès 10h, organisé par le Comité des Fêtes et les Savonnettes du Salève

#### Dimanche 17

Mont Salève en marche, organisé par la Maison du Salève

#### Dimanche 24

Concours de pêche, au Lac des Dronières, organisé par les Eaux Closes,

#### Jeudi 28

Excursion toute la journée avec la visite guidée des glaciers de Syllens et la visite du musée de plasturgie et du peigne d'Yonnax, organisée par Cruseilles en Marche

### Octobre

#### Jeudi 5

Conférence sur le thème des enfants en difficulté, des Parents en questionnement, à l'auditorium du Collège Louis Armand à 20h, animée par Mmes CHEYNET M. et DUSSERRE F. (cf p.11)

### Repas des aînés

Rendez-vous **samedi 7 octobre à 12h** au restaurant scolaire des Ébeaux. Le CCAS et la Mairie invitent à son traditionnel repas des Aînés les personnes âgées de 68 ans et plus, domiciliées ou nées à Cruseilles.

**Inscriptions avant le 23 septembre 2017** auprès du secrétariat de la mairie, soit au 04 50 32 10 33 soit par courriel : [mairie@cruseilles.fr](mailto:mairie@cruseilles.fr)

#### Dimanche 8

- Fête du boudin, au Lac des Dronières, organisé par les Eaux Closes

- Quartet de chants, à l'Eglise de Cruseilles, à 17h, proposé par « Les Joyeux Dragons », organisé par la Commune de Cruseilles (cf p.11)

#### Lundi 9

Don du Sang, au gymnase dès 16h, organisé par le Don du Sang

#### Samedi 14

Festival Beer, au gymnase, organisé par le Ski Club

#### Dimanche 22

Repas Sauce Coff, au gymnase, dès midi, organisé par les AFN

### Jeudi 26 octobre

Réunion publique à 20h, organisée par la Municipalité, à l'annexe du Gymnase

### Bilan de mi - mandat



Encouragements vers nos commerçants pour décorer leurs vitrines durant le mois d'Octobre en soutien à la campagne de sensibilisation contre le cancer du sein.

## ... Bienvenue à deux associations sportives ...

### ⇒ Les archers du Salève

Siège social : 750 route du Salève,

Président : Noel Salles, domicilié à Cruseilles

Objet de l'association : Pratique sportive, développement et promotion du tir à l'arc, en loisirs ou en compétitions.

Affiliation : L'association est affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc, fédération sportive agréée par l'Etat et reconnue d'utilité publique.

### ⇒ Cruseilles Hand Ball Club

Siège social : 230 avenue des Ébeaux,

Président : Jean-Marie Tissot, domicilié à Cruseilles

Objet de l'association : Organiser et développer la pratique du Handball auprès des jeunes et des adultes, dans un esprit sportif.

Affiliation : L'association est affiliée à la Fédération Française de Handball, fédération sportive agréée par l'Etat et reconnue d'utilité publique.

Yann Bedoni, Adjoint aux Sports